

## **COMMUNE de PUYLAROQUE**

### **PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

#### **CONVOCATION du 19 Septembre 2025**

Convocations du Conseil Municipal de la commune de PUYLAROQUE adressées individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion qui aura lieu le mercredi 25 septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures.

Gilles VALETTE, Maire

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de PUYLAROQUE, en séance ordinaire publique, sous la Présidence de M. VALETTE Gilles, Maire.

**Présents** : M. VALETTE Gilles, Maire, Mmes BALSEMEN Marie-France, BOULLE Nathalie, LAVAL Evelyne, PIETRZAK Emilie, VASSEUR Juliette ; MM. BELON Daniel, MORIN Daniel, ROUANET Jean-François et TREBOIT Michel.

**Procurations** : Mme MURILLO Catherine donne procuration à M. MORIN Daniel.

**Absents excusés** : Mme MURILLO Catherine

**Absents** : Mme ALGANS Pascale, Messieurs BONAMOUR DU TARTRE André, CANIHAC Michel et BURG Yann

**Secrétaire de séance** : Mme LAVAL Evelyne

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les décisions prises au mois de septembre :

- Décision n° 2025-04 : Restauration des façades et toiture de la Chapelle de St Symphorien – LOT 1- Avenant n°3 – Travaux complémentaires liés à la démolition de la sacristie.
- Décision n°2025-05 : Restauration des façades et toiture de la Chapelle de St Symphorien – LOT 2 - « Charpente et couverture » Avenant n°2 - Travaux complémentaires liés à la démolition de la sacristie.
- Décision n°2025-06 : Restauration des façades et toiture de la Chapelle de St Symphorien – LOT 3- « Vitraux » Avenant n°2 (Régularisation erreur TVA)

#### **I) Approbation des procès-verbaux des séances de 9 juillet 2025 et du 13 août 2025**

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les procès-verbaux des séances du 9 juillet 2025 et du 13 août 2025.  
Ces deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

#### **II) Garderie municipale (Avenant au règlement)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le règlement de la garderie municipale validé en conseil municipal en séance ordinaire le 11 octobre 2023. Celui-ci stipulait les horaires d'ouverture suivants :

**Horaires d'ouverture et encadrement** : Le temps de garderie périscolaire est organisé en lien avec les horaires de l'école.

Le matin de 7h30 à 8h50 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis  
Le midi de 12h à 13h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis  
Le soir de 16h00 à 18h les lundis, mardis et jeudis

**Le mercredi après-midi : 12h00 à 18h30**

**Le vendredi soir : 15h00 à 18h00**

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour la garderie du mercredi après-midi connaît une forte baisse de fréquentation liée notamment à la diminution des effectifs des enfants scolarisés à l'école de Puylaroque. Il ajoute que par deux fois le personnel municipal n'a pu répondre aux missions qui lui sont confiées faute d'enfants à garder.

Il propose donc au conseil municipal de modifier les horaires du mercredi après-midi à compter du 3 novembre 2025 et de faire un bilan en fin d'année afin d'étudier la pertinence de maintenir ce service de garderie en 2026.

***Délibération n° 20252509D\_48***

***Approbation de la modification du règlement de la garderie municipale***

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L212-4 et L.212-5

Vu la délibération n° 20231110D\_61 en date du 11 octobre 2023 approuvant le règlement intérieur de la garderie municipale,

Monsieur le Maire indique que suite à la forte baisse de fréquentation de la garderie municipale le mercredi après-midi, il conviendrait de modifier les horaires d'ouverture comme suit :

**Mercredi après-midi : 12H00 à 17H00**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la modification apportée au règlement intérieur de la garderie. Cette modification sera applicable à compter du 3 novembre 2025

**III) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) Exercice 2024**

***Délibération n° 20252509D\_49***

***Approbation RPQS SAPNC 2024***

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

✓ ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF transmis par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC).

#### **IV) Renouvellement du contrat avec Intramuros**

##### ***Délibération n°20252509D\_50 Renouvellement adhésion INTRAMUROS***

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit à un contrat d'adhésion à l'application mobile Intramuros qui arrive à expiration le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Il précise que :

- le coût de cette application est de 20€ HT / mois
- le contrat prendra effet à compter du 01/12/2025 pour une durée initiale de treize (13) mois renouvelable automatiquement pour trente-six (36) mois. La maintenance et les accès sont assurés pendant toute la durée de l'abonnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature de ce contrat à compter du 01/12/2025.

#### **V) Demande de subventions auprès des financeurs publics pour divers projets**

##### ***Délibération n°20252509D\_51 Demande de subvention auprès du CD 82 pour la réfection de la chaufferie de l'Ecole Jean Moulin***

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il convient de procéder à une réfection de la chaufferie de l'Ecole Jean Moulin. En effet durant la saison hivernale 2024/2025, plusieurs pannes de chauffage ont eu lieu venant ainsi altérer la qualité de vie des enseignants et des élèves.

Après intervention sur place de personnel qualifié, il s'avère qu'il convient de procéder à une réfection électrique de la chaufferie et à un déplacement du thermostat.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **5 544.04 HT** soit 6 652.85€ TTC

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que ce projet est éligible à une aide du Conseil Départemental de Tarn et Garonne.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **adopte** le projet - « Réfection de la chaufferie de l'école Jean Moulin » - pour un montant de 5 544.04€ HT.
- **adopte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	En € H.T.	Recettes (€)	
Travaux DELPECH	1 961.40	Etat	0
Travaux Math Elec	3 582.64	Région	0
		Département 30%	1 663.21
		Autres	0
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>3 880.83</b>
<b>Total</b>	<b>5 544.04</b>	<b>Total</b>	<b>5 544.04</b>

- **solicite** une subvention de 1663.21€ € auprès du département de Tarn et Garonne, correspondant à 30% du montant du projet.
- **solicite** l'autorisation de pré-fiancer l'opération afin que les travaux puissent se dérouler durant les vacances scolaires.
- **charge** le Maire de toutes les formalités.

***Délibération n°20252509D\_52***

***Demande de subvention auprès du CD 82 pour la réfection de la toiture de La Citadelle***

Monsieur le Maire expose le projet suivant : suite au constat d'infiltration d'eau dans le bâtiment communal nommé « La Citadelle » des travaux de réfection de toiture sont nécessaires et urgents.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 20 722.00€ HT soit 24 866.40€ TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du Département de Tarn et Garonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Considérant que la salle du rez-de-chaussée bâtiment fait office de salle de gymnastique et qu'une des salles de l'étage abrite les archives communales,

- adopte le projet - « Mise hors d'eau du bâtiment « La Citadelle » - pour un montant de 20 722.00€ HT.
- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	en € H.T.	Recettes (€)	
Travaux	20 722.00	Etat	
	0	Région	
		Département	6 216.60
		Autres	
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>14 505.40</b>
<b>Total</b>	<b>20 722.00</b>	<b>Total</b>	<b>20 722.00</b>

- sollicite une subvention de 6 216.60€ € auprès du département de Tarn et Garonne, correspondant à 30% du montant du projet.

- sollicite l'autorisation de pré-financer l'opération afin que les travaux puissent se dérouler à la bonne période.
- charge le Maire de toutes les formalités.

**Délibération n°20252509D\_53**  
**Demande de subvention pour la rénovation d'une salle de Convivialité et espace de vie associatif nommée SALLE DES ASSOCIATIONS auprès du Département de Tarn et Garonne**

Monsieur le Maire informe les élus du futur projet de création d'une salle de convivialité et espace de vie associatif. L'immeuble situé Place de la Citadelle, sur les parcelles I 212 et I 1119, aujourd'hui utilisé comme salle du 3<sup>ème</sup> âge, va être rénové et mis aux normes afin de devenir une salle associative intergénérationnelle.

En effet ce nouvel espace pourra être à la fois :

- Une salle de convivialité pour des évènements culturels de faible importance, pour des réunions d'entreprise ou pour des animations pédagogiques de l'école communale ;
- Un espace de vie associatif permettant aux diverses associations de la commune de se retrouver pour leurs réunions du bureau, assemblées générales annuelles ou autre.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **72 529.91€ HT** soit 87 035.89 € TTC

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que ce projet est éligible à une aide du Conseil département de Tarn et Garonne et de l'Etat (DETR 2026).

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- adopte le projet - « **Création d'une salle de convivialité et espace de vie associatif** » - pour un montant de 72 529.91€ HT.
- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Nature des travaux	Montant HT
Mo Clim Froid Services	Aménagement et fournitures de la cuisine + travaux de plomberie	7 719.08€
Math Elec	Mise aux normes électriques	13 498.23€
PARRIEL Jean-Noël	Isolation	15 662.40€
SARL HTTC	Maçonnerie – Carrelage-Démolition	13 562.20€
SARL HTTC	Couverture et isolation	22 088.00€
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>72 529.91€</b>
Recettes	Taux aides publiques	Montant
Conseil Départemental de 82	30%	21 758.97€
Etat (DETR 2026)	40%	29 011.97€
PART DEMANDEUR		Montant
Fonds propres		21 758.97€
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>72 529.91€</b>

- sollicite une subvention de 21 758.97€ auprès du département de Tarn et Garonne, correspondant à 30% du montant du projet.

- sollicite l'autorisation de pré-fiancer l'opération afin que les travaux puissent se dérouler à la bonne période.
- charge le Maire de toutes les formalités.

Concernant la salle du Club Bon Accueil, Monsieur le Maire dit qu'il souhaite que cette salle soit désormais accessible à toutes les associations du village suivant un planning tenu par le secrétariat de mairie.

Il ajoute qu'il a présenté le projet au club Bon Accueil ce jour et que ce programme a reçu un accueil favorable.

## **VI) Projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire fait un bref récapitulatif de la réunion qui s'est tenue en mairie le 9 septembre en présence de Mme Mélanie Chilié (Architecte) et M. Alexandre Colomé (Chargé d'opérations TGCC).

Le permis de construire devra préciser que le projet sera réalisé en deux phases distinctes de travaux :

Phase 1 => Travaux de rénovation de la salle des fêtes

Phase 2 => Extension de la salle des fêtes

L'avant-projet définitif devrait être transmis d'ici fin septembre 2025 et les coûts estimatifs des travaux sont les suivants :

Phase 1 = 240 000€ HT

Phase 2 = 210 000€ HT

Le lancement des consultations des entreprises est prévu pour fin novembre 2025.

## **VII) Questions diverses**

**Rampe du monument aux morts :** l'ancienne rampe du monument aux morts qui a été enlevée lors des derniers travaux de rénovation peut être récupérer.

**Elections législatives partielles :** Monsieur le Maire rappelle aux élus la tenue des prochaines élections législatives partielles du 5 et 12 octobre 2025 et demande à chacun de bien vouloir faire part de ses disponibilités au secrétariat de mairie dans les plus brefs délais.

**Spectacle de Noël :** comme chaque année la commune offrira aux élèves de l'école le traditionnel spectacle de fin d'année le 19 décembre à 15H30 à la Salle des fêtes. Monsieur le Maire précise que les familles des élèves seront également conviées.

Tableau des signatures

<b>Gilles VALETTE</b> <b>Maire</b>	<b>Evelyne LAVAL</b> <b>Secrétaire de séance</b>